

[Voir ce courriel dans un navigateur](#)

SEECM

Syndicat des enseignantes et des enseignants du cégep Montmorency

Local D-1013 | tél. 450-975-6268



L'EXPRESSO

VOL 30 N° 13

7 mai 2026

PARTY DE FIN DE SESSION!



L'équipe Infomob vous organise une soirée qui combine les éléments les plus appréciés des fêtes précédentes!

Le DJ [THEBELGARCON](#) sera avec nous et peut dès maintenant prendre vos demandes spéciales! Comme certains préfèrent chanter, il y aura aussi du karaoké dans l'atrium pour les artistes. Vous pourrez également vous désaltérer à nouveau avec la bière en fût de Pit Caribou et nous aurons des paëllas au menu.

Que celles et ceux qui sont déchiré·es que les Canadiens jouent le 12 mai soient rassuré·es: vous pourrez suivre le match au cours de la soirée! Nous ne voulions pas être privé·es de votre présence!

Vous êtes invité·es à porter vos tenues les plus fleuries, on célèbre cette fin d'année en couleurs!

Si vous n'êtes toujours pas inscrit·es, c'est [par ici!](#)

Pour participer aux diverses tâches qui assureront le bon déroulement de la soirée (montage et démontage de la salle, service au bar, prise de présence et remise de coupons, etc.), c'est [par là!](#) Un grand merci!

ACTIONS INTERSYNDICALES DU 1ER ET DU 2 MAI

Le 1^{er} mai a eu lieu la manifestation de soirée qui souligne traditionnellement la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs. Sous le titre *Vers la grève sociale : solidarité et résistance populaire*, l'événement était coorganisé par le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM), notre instance CSN régionale, la Coalition pour une unité et une résistance étudiante syndicale (CRUES) et de nombreuses organisations communautaires. Les membres du SEECM qui étaient sur place ont été touché·es par l'atmosphère festive et combative qui régnait sur le cortège!



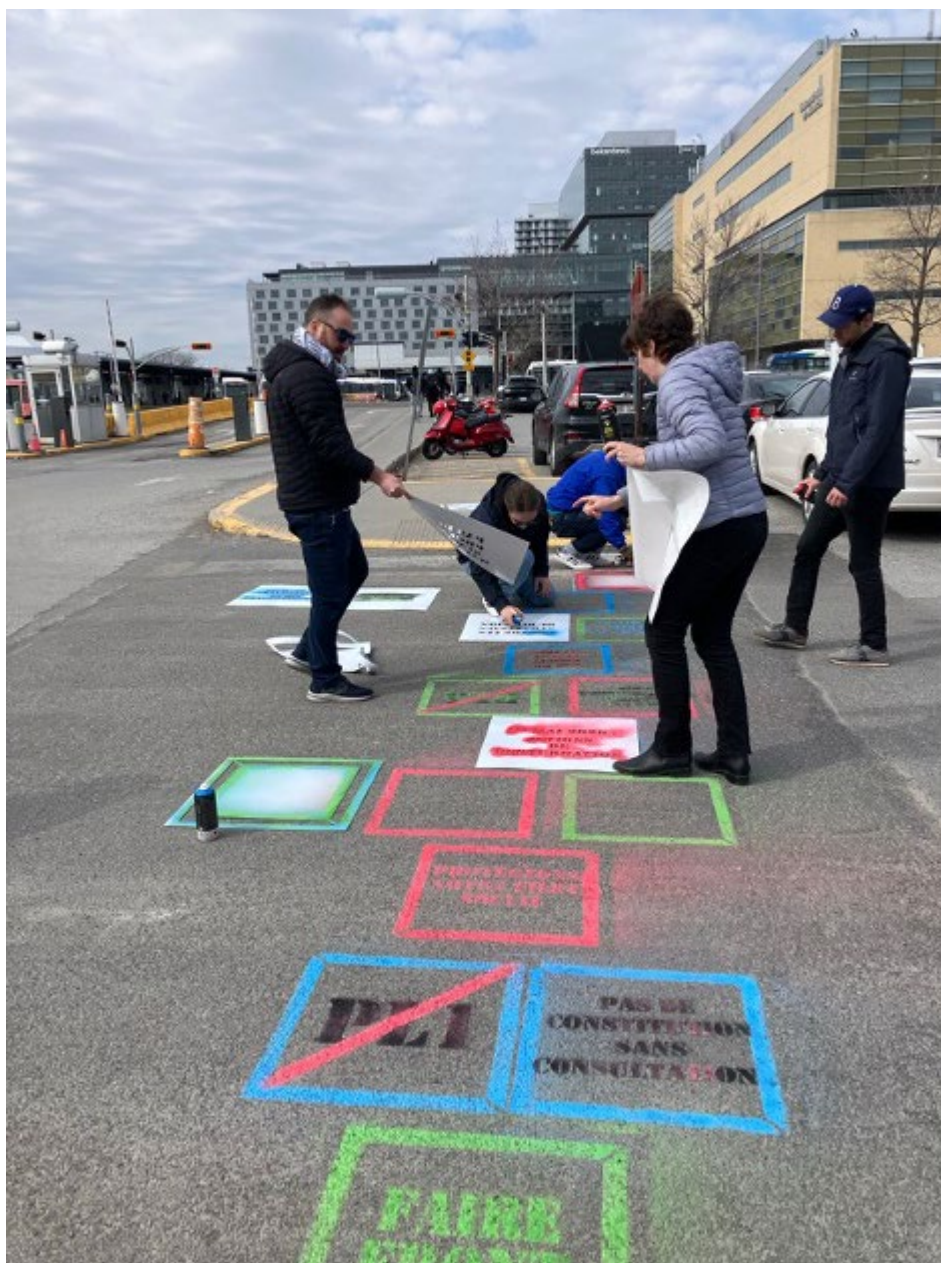
Le lendemain, le SEECM a pris part à la manifestation *Droits piétinés, faut résister*, qui était, elle, pilotée par l'ensemble des centrales syndicales. Interviewé à cette occasion, un représentant du Regroupement cégep, membre de l'exécutif du cégep Édouard-Montpetit, a bien résumé les enjeux qui nous préoccupent. Il est possible de visionner son entrevue [ici](#).



MARELLE DE MOB!

Le 22 avril, des profs ont donné libre cours à leur créativité pour peindre une marelle mobilisatrice sur le trottoir qui fait face à la porte 1 : merci!

Leur oeuvre nous rappelle à présent quotidiennement les revendications qui rassemblent les syndicats et leurs allié·es devant la dérive autoritaire et les mesures d'austérité.



RETOUR SUR LE CRT

La 676^e rencontre du CRT a eu lieu le 16 avril 2026. À cette occasion, les parties sont notamment revenues sur certains points soulevés lors de précédentes rencontres du comité. La partie patronale a ainsi voulu répondre aux préoccupations de la partie syndicale relatives au manque de mesures de prise en charge des étudiant·es qui seraient en situation de crise à l'Espace Montmorency. La partie patronale a confirmé le rôle de premier répondant des agent·es de sécurité, mais a surtout annoncé qu'une technicienne en éducation spécialisée serait disponible prochainement à l'EM deux demi-journées par semaine et que serait offert un local d'apaisement pour ces étudiant·es.

La partie patronale a par ailleurs annoncé que la date limite de remise des bilans des départements a été repoussée au 5 juin en raison du report de la date butoir pour terminer les répartitions de tâches au 22 mai. En ce qui a trait au resserrement du Cadre de gestion des contraintes horaires annoncé à la fin de la précédente rencontre du CRT, la partie patronale a précisé que celui-ci était nécessaire en raison des difficultés à générer un

horaire fonctionnel engendrées par la prise en compte du grand nombre de contraintes souhaitées.

Enfin, il s'agissait de la première rencontre du CRT portant sur le projet de répartition. Or, comme les étudiant-es avaient jusqu'au 22 avril pour terminer leurs choix de cours, les données utilisées dans le projet n'étaient pas les données réelles. En réponse aux questions de la partie syndicale, la partie patronale a néanmoins affirmé qu'elle anticipait que la mesure prise cette année par le SOCS de ne fermer que très peu de groupes pourrait être réitérée l'année prochaine. En effet, même si le coût exact de cette pratique n'était pas encore connu, les chiffres disponibles (dont le solde de sous-embauche) laissaient entendre que nous avons les coudées franches pour ce faire.

RETOUR SUR LA CÉ

La dernière réunion de la Commission des Études s'est tenue le mercredi 22 avril dernier à la Salle du conseil. Les principaux points à l'ordre du jour concernaient la mesure temporaire mise en place pour permettre au département de TIM d'éponger une partie de son débalancement en ETC en déplaçant son cours complémentaire (une possibilité déjà prévue par l'entente de CRT sur les cours complémentaires) et les nouvelles mesures prévues par la Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec ainsi que celle sur la diminution de la bureaucratie.

Plus précisément, la première prévoit que toute personne recevant un service doit le faire à visage découvert, du primaire à l'université, ce qui aura une incidence directe sur les étudiantes portant le voile. La manière de gérer ces cas reste à préciser. La seconde de ces lois entérine la fin de la CEEC, une instance de vérification de la conformité administrative que le SEECM a toujours dénoncée. Enfin, une discussion ouverte a eu lieu sur la possibilité de faire de certaines zones du Collège des zones sans cellulaire, en prévision de l'arrivée d'une cohorte d'étudiant-es qui auront connu ce nouveau régime au secondaire. Sans imposer de nouvelle règle, il s'agirait d'inverser la perspective en présumant d'emblée que les classes, par exemple, sont des lieux sans cellulaire. Les enseignant-es qui le souhaitent pourraient même se voir remettre des boîtes ou des écrans afin de ranger les cellulaires des étudiant-es; d'autres manières de faire ont également été envisagées. La discussion, dont la forme était assez inusitée pour la Commission des Études, a été très appréciée de ses membres, et a également permis de souligner la nécessité de se déconnecter et d'imaginer des lieux où toutes et tous seraient invité-es à le faire.

RETOUR SUR LE REGROUPEMENT CÉGEP

Les instances fédérales se sont multipliées cette année, en grande partie en lien avec les divers Plans d'action adoptés face aux mesures austéritaires du gouvernement caquiste. La dernière de ces instances a eu lieu les 16 et 17 avril derniers. Il y a été question des projets de lois maintenant adoptés par le gouvernement et des implications qu'ils pourront avoir, autant sur la conduite des affaires pédagogiques que syndicales.

Pendant ces deux journées très occupées, les délégué-es ont également commencé à discuter de la composition de la tâche enseignante en amont des prochaines élections (un comité consultatif sur le financement et la tâche ayant été élu à cette fin dans une rencontre précédente). Il y a aussi été question des enjeux relatifs à la

reconnaissance de la scolarité, une responsabilité de la Fédération des cégeps qui est supposée rendre sa décision « au plus tard trois mois après le dépôt par l'enseignante ou l'enseignant des documents prévus » à cet effet (6-3.02). Or, ce délai est presque systématiquement dépassé, non seulement à Montmorency, mais aussi partout dans le réseau. Des actions concertées sont prévues pour protester contre ce laisser-aller.

Par ailleurs, les officier·ères la FNEEQ ont profité d'un point sur les Mises en disponibilités (MED) pour nous présenter un nouveau guide visant à aider les personnes mises en disponibilité (et les délégué·es qui, souvent, doivent les accompagner) à naviguer dans l'une des clauses les plus longues et complexes de la convention.

On a également parlé de Cégep virtuel, notamment de la difficulté à y faire respecter la convention collective des profs qui y œuvrent; de charges à la formation continue (CFC) et de Santé et sécurité au travail (SST).

Un poste était en jeu au Comité fédéral sur les assurances et régimes de retraite (CFARR). C'est Sylvain Jomphe, un délégué de Jonquière, qui y a été élu.

Enfin, des personnes conseillères de la FNEEQ ont fait une mise à jour sur deux sentences arbitrales : la première concernait la rémunération de reprises d'examens à la Formation continue; la seconde regardait la prime de supervision et de coordination des professionnel·les au Collège de Rosemont. Dans les deux cas, l'exécutif local documente les sentences et se gouverne selon les conséquences qu'elles impliquent.

CLAUSE DE PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT

Le 31 mars dernier, on constatait un écart entre le taux d'inflation réelle (2,71%) et notre augmentation salariale pour l'année 2025-2026 (2,60%). La clause de protection du pouvoir d'achat ajoutée à notre entente lors de la dernière négociation collective s'active donc rétroactivement au 31 mars 2026.

Concrètement, cela veut dire que notre salaire annuel est augmenté de la différence entre les deux (soit 0,11%). Cette « protection » ne fera pas un gros montant (environ 40 sous par jour pour les gens à l'échelon 15), mais elle s'ajoute au salaire à partir duquel nos augmentations subséquentes (2,5% cette année et 3,5% l'an prochain) seront calculées; elle restera aussi pour la suite de notre carrière. Pour ceux et celles qui souhaiteraient calculer avec précision ce montant, gardez en tête qu'on compte $1/260^e$ de notre salaire annuel par jour ouvrable.

Enfin, ce montant devra nous être versé par le Collège d'ici au 17 octobre prochain, soit 180 jours après la mise à jour de Statistique Canada.

PVRTT ET CONGÉ À TRATITEMENT ANTICIPÉ OU DIFFÉRÉ

Programme volontaire de réduction du temps de travail (Art. 5-14.00)

Ce congé est accessible aux professeur·es ayant au moins trois années d'ancienneté et détenant une charge d'enseignement à temps plein année. Le programme volontaire de réduction du temps de travail (PVRTT) permet de réduire la charge annuelle d'enseignement afin que celle-ci soit, au minimum, de 0,4 ETC et, au maximum, de 0,9 ETC. Cependant, si la réduction de la charge d'enseignement ne vise qu'une seule session, la charge

d'enseignement ne peut être supérieure à 0,80 ETC pour cette session. Les demandes doivent être faites avant le 15 mai pour la session d'automne ou pour l'année suivante, et avant le 15 novembre pour la session d'hiver.

Congé à traitement anticipé ou différé (Art. 5-12.00)

Ce congé s'adresse seulement aux professeur-es permanent-es, excluant les MED (mis-e en disponibilité). Il a pour but de permettre à un-e professeur-e d'étaler son traitement de façon à pouvoir bénéficier d'une rémunération pendant la période de congé. La durée de la période de congé peut être de six ou de douze mois consécutifs. La durée du régime comportant la période de travail peut s'étaler avant ou après le congé sur une période allant de 2 à 5 ans. Il n'y a pas de date fixe avant laquelle une demande de congé à traitement anticipé ou différé doit être déposée ; seul un « délai raisonnable » est requis.

Durée de participation au régime	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Durée du congé	POURCENTAGE DU TRAITEMENT			
6 mois	75,00 %	83,33 %	87,50 %	90,00 %
12 mois			75,00 %	80,00 %

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERFECTIONNEMENT

Saviez-vous que tout-e enseignant-e à l'enseignement régulier dispose d'un budget annuel de 2000\$ pour se perfectionner, tant d'un point de vue disciplinaire que pédagogique? Que vous soyez à temps plein ou à temps partiel, vous êtes éligible! Cette année, **la date limite pour un remboursement prévu avant la période de vacances est le 15 mai 2026**. Les demandes reçues après cette date pourraient être traitées au retour à l'automne.

Veuillez noter qu'après son traitement, la demande est ensuite acheminée par le comité aux ressources humaines pour validation, puis aux finances pour le paiement.

Pour plus de détails, consultez le [formulaire de remboursement](#) ainsi que la [politique de remboursement](#) sur le [site web du SEECM](#).

NOS COMITÉS SYNDICAUX À L'OEUVRE

Nous avons de supers profs engagé-es au sein de plusieurs comités. On vous présente ici le travail de certain-es d'entre eux et elles!

Comité Femmes

Le comité Femmes a tenu un kiosque le 11 mars dernier en l'honneur de la Journée internationale des droits des femmes. Les membres de la communauté étaient invités à signer une pétition demandant au Collège de nommer les locaux en construction sur nos campus en l'honneur de femmes qui ont marqué notre société. Initiée

par le comité, la pétition est également fièrement portée par les membres de l'AGEM et du SPSCM. Elle sera acheminée à la Direction Générale.



Comité Contre le racisme systémique

Nawel Chenaf (génie civil), Amel Rekkab (français et littérature), Sabrina Saleh (langues modernes) ainsi que Hamza Tabaichount (histoire) ont participé à un panel sur les mythes et réalités des mondes arabo-musulmans animé par Mathieu Burelle (philosophie) le 31 mars dernier. Ce fut un moment fort instructif, stimulant à la fois pour la tête et le cœur. Des échanges riches, des partages authentiques : ça donne le goût de poursuivre la conversation ! Merci à celles et ceux qui sont venu·es et à tous les membres du comité qui ont contribué à rendre possible cet instant précieux !





Comités Contre le racisme systémique et Solidarité internationale

Le 21 avril dernier, les membres de ces comités ont reçu le [Centre international de solidarité ouvrière](#), qui a présenté une exposition intitulée *Un monde de solidarités*. En parallèle, ils et elles ont tenu un kiosque sur les mythes et réalités entourant la Palestine. Nombreuses ont été les personnes qui se sont arrêtées pour échanger à ces sujets cette journée-là! Un dépliant accessible [ici](#) a été créé par les comités pour cette occasion (mention spéciale à Sabrina Saleh).

Merci aux membres des comités pour leur énergie, leur enthousiasme et le partage de leurs connaissances!





DÉJEUNER DES COMITÉS

Vous vous êtes impliqué·e dans un des nombreux comités syndicaux ou paritaires au Collège cette année? Alors on vous invite au déjeuner des comités pour vous remercier de votre engagement! Cette année, il aura lieu le 28 mai à 9h30 au restaurant *Kitchen 73*, tout près du Collège.

Merci de confirmer votre présence [ici!](#)

DATES IMPORTANTES

- Assemblée générale : 2 juin
- AG du CCMM : 6 mai
- Party de fin de session : 12 mai
- Conseil fédéral FNEEQ : 13-15 mai

- CA : 19 mai
- CÉ : 20 mai
- CRT : 21 mai
- Regroupement cégep : 11-12 juin

PLUS D'ACTIVITÉS MILITANTES!

GRAND RENDEZ-VOUS CITOYEN SUR L'ÉDUCATION



Le [Grand rendez-vous citoyen sur l'éducation](#) aura lieu les 5 et 6 juin prochain, à l'UQAM. L'événement se veut l'occasion d'un dialogue entre les organisations impliquées en éducation et les citoyennes et citoyens intéressés. [Les inscriptions sont ouvertes.](#)

PÉTITION POUR PROTÉGER L'INDÉPENDANCE DE LA CDPJ

L'adoption du projet de loi 7 menace l'indépendance de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. [Une pétition](#) est ouverte sur le site de l'Assemblée nationale pour s'y opposer.

[MANIFESTATION DE LA JOURNÉE DE LA NAKBA](#)

ENDOSSEZ

LA MANIF DE LA JOURNÉE DE LA NAKBA À MONTRÉAL

**NAKBA
78**

**UNITÉ
LIBÉRATION
RETOUR**

FORMULAIRE D'ENDOSSEMENT DANS LE BIO

**SAM. 16 MAI | 14H | CONSULAT SIONISTE
1 WESTMOUNT SQ**

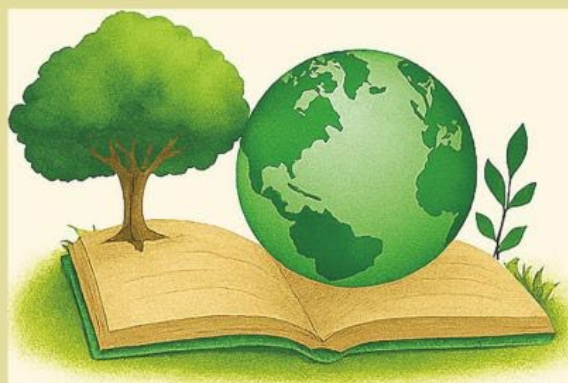
PALESTINE ESTE MOVEMENT HAB LAWYERS FOR PALESTINE CAREERS FOR PALESTINE

[CLUB DE LECTURE DU COMITÉ ENVIRONNEMENT DU CCMM](#)

Le comité environnement vous invite au club de lecture



Explorons ensemble des ouvrages
sur la planète et ses enjeux



De 18 h 30 à 20 h 30

- | | |
|-----------------|--|
| 14 janvier 2026 | Les deux piliers de l'écocapitalisme démocratique, Jason Hickel, p. 4 à 10 |
| 10 février 2026 | Leur écologie et la nôtre, André Gorz, p. 14 à 18 |
| 10 mars 2026 | Grève, commun et décroissance, Paul Guillibert, p. 109 à 129 |
| 15 avril 2026 | L'écocapitalisme socialiste et la lutte pour défaire l'Anthropocène, Stefania Barca, p. 63 à 79 |
| 14 mai 2026 | Le mythe de l'anthropocène, de Andreas Malm, p. 39 à 45 |
| 9 juin 2026 | La théorie du métabolisme chez Marx à l'ère de la crise écologique mondiale, Kohei Salto, p. 46 à 60 |

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN  **CSN**

Avis de confidentialité : Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

N'hésitez pas à nous transmettre vos suggestions et commentaires à syndens@cmontmorency.qc.ca.

